

Département de la Haute-Savoie
COMMUNE d'YVOIRE 74140

**Compte rendu et procès-verbal de la séance du Conseil Municipal
du Lundi 10 Mai 2021 à 18 heures 30, salle de la Maison des Associations, en séance publique
sous la présidence de M. Jean-François KUNG, Maire**

L'an deux mil vingt et un, le dix mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations, zone sportive des Chenallets, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François KUNG, Maire d'Yvoire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 mai 2021 (*date de télétransmission*)

Nombre de membres en exercice : 15

Quorum : 5 (dérogation suite à la crise sanitaire)

Etaient présents : Jean-François **KUNG**, Aline **DURET**, Valérie **BAUD-LAVIGNE**, Ghislaine **WILLEMEN**, Maude **PEREIRA**, Dominique **THIOLLAY**, Erick **MAGLI**, Sylvia **MOUCHET**, Jérémy **BAILLIF**, Patrick **MATHIEU**, Evelyne **JACQUIER-TREBOUX**, Paul **JACQUIER-DURAND**.

Etaient absents :

Etaient absents excusés et avaient donné pouvoir :

Jérôme **PERRIN** (donne pouvoir) à Erick **MAGLI**

Georges **COLLOMB** (donne pouvoir) à Paul **JACQUIER-DURAND**

Patrice **BLOMME** (donne pouvoir) à Jean-François **KUNG**

A été élu secrétaire de séance : Jérémy **BAILLIF**

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte à 18 heures 30

Monsieur le Maire énonce la liste des documents que les conseillers municipaux ont reçue pour l'ordre du jour du présent conseil municipal, à savoir :

- *Le compte rendu du conseil municipal du 7 avril dernier,*
- *Les documents relatifs au rattachement de la commune de Publier à Thonon Agglomération,*
- *Le Projet de convention de mise à disposition du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Excenevex-Yvoire du personnel communal des communes d'Excenevex et d'Yvoire,*
- *Le Projet de convention de partenariat en vue de la stérilisation et de l'identification des chats errants dans les lieux publics de la commune,*
- *Le Dossier Label 4 fleurs et Sites et Cités remarquables,*
- *La note d'information concernant le Port du masque à compter du 19 mai, la circulation et le stationnement intramuros ,*
- *L'Exposition Jardin du Luxembourg,*
- *Le Bail de location des terrains communaux à la chasse*

1-Approbation du compte rendu de la séance du 7 avril 2021 sous la Présidence de M. le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Sur la proposition de M. le Maire

Après en avoir délibéré et après vote à mains levées,
A l'unanimité,

ADOpte, sans observation, le compte-rendu de la séance publique du Conseil Municipal du 7 avril dernier tenu à dix-huit heures trente à la Maison des Associations, Zone sportive des Chenallets à Yvoire, sous la présidence du Maire.

2-Thonon agglomération – Rattachement de la commune de Publier

Discussion :

Monsieur le Maire rappelle la venue du Président de Thonon Agglomération, Christophe ARMINJON, et demande aux conseillers municipaux s'ils ont bien reçu les éléments envoyés par celui-ci pour la réunion du présent conseil municipal.
Chacun répond par l'affirmative.

Paul JACQUIER-DURAND explique au conseil municipal que d'après un article paru dans le Dauphiné, la Ville d'Evian ne serait pas d'accord avec les analyses annoncées par le Président de l'Agglomération et qu'elle remet en cause la quasi totalité du compte-rendu économique de Publier. La commune d'Yvoire a toujours eu de bons rapport avec la Ville d'Evian, ainsi les conseillers devraient d'après lui, s'abstenir de voter. Selon lui, tant que la découpe restera Nord/Sud, la communauté d'Agglomération ne fonctionnera pas géographiquement et politiquement. Il faudrait privilégier un découpage Est/Ouest.

Aline DURET ajoute que le conseil municipal pourrait voter pour l'entrée de PUBLIER tout en émettant le souhait, dans le cadre de sa délibération, que l'entrée de PUBLIER ne soit qu'une étape avant la création d'une agglomération plus vaste incluant l'ensemble des Communes du littoral de l'Est à l'Ouest.

Monsieur le Maire explique que les conseillers peuvent voter en tenant compte de ces deux interventions ou que le conseil peut repousser le vote jusqu'à ce que la Ville d'Evian apporte des précisions.

Paul JACQUIER DURAND demande s'il est possible de prendre en compte l'avis de l'ex communauté du Bas-Chablais. Monsieur le Maire répond que cela est impossible car cette structure n'existe plus.

Ghislaine WILLEMIN déplore de ne pouvoir réfléchir à un projet d'une Agglomération « Rive du Lac ».

Erick MAGLI demande si vis-à-vis de la Ville d'Evian, la commune d'Yvoire devrait être solidaire. Il demande également si cela ne ternirait pas les relations de la commune avec celle de Publier.

Paul-JACQUIER DURAND répond dans l'affirmative, expliquant que la Ville d'Evian a apporté à la commune d'Yvoire un soutien dans la logistique du Projet Label 4 fleurs.

Aline DURET ajoute qu'être solidaire de la Ville d'Evian ne signifie pas être contre la commune de Publier.

Evelyne JACQUIER-TREBOUX préfère également une répartition Est/Ouest que Nord/Sud. Elle souhaite que la réflexion du vote soit murie.

Maude PEREIRA demande si le conseil peut voter pour s'abstenir ?

Monsieur le Maire explique que Thonon Agglomération souhaite un vote, que le conseil peut repousser ultérieurement et qu'il faut poser ces questions au Président de Thonon Agglomération ainsi qu'à la Ville d'Evian.

Paul JACQUIER-DURAND souhaite un redécoupage des Agglomérations.

Erick MAGLI ajoute que la réflexion de Paul JACQUIER-DURAND remet le débat de manière raisonnée sur le tapis.

CONSIDERANT les échanges,

Monsieur le Maire décide donc de reporter le vote de ce point.

3-Projet de convention de mise à disposition du Syndicat Intercommunal à vocation unique Excenevex-Yvoire du personnel communal des communes d'Excenevex et d'Yvoire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT la nécessité de prendre en compte la mutualisation des moyens humains et matériels de chaque communes membres du SIVU Excenevex-Yvoire,

CONSIDERANT que pour ce faire, une convention doit prendre forme afin de règlementer cette mutualisation,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Après vote à mains levées,

A l'unanimité

APPROUVE les termes du projet de convention joint à la présente pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction dans la limite de six ans selon les tarifs horaires mentionnés dans son article 7.

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de cette convention entre le SIVU Excenevex-Yvoire, la commune d'Excenevex et la commune d'Yvoire.

4-Projet de convention de partenariat en vue de la stérilisation et de l'identification des chats errants dans les lieux publics de la commune

VU le code des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention,

CONSIDERANT que la prolifération des chats errant est effectivement constaté sur la commune d'Yvoire,

CONSIDERANT que la commune se doit de remédier à une telle situation,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Après vote à mains levées,

A l'unanimité

APPROUVER les termes du projet de convention pour une durée de 5 ans à compter de l'approbation de la présente délibération et selon les montants mentionnés dans son article 4.

AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de cette convention entre l'Association Animaux Secours basée à ARTHAZ RUE NOTRE DAME (74380) et la commune d'Yvoire.

5-Création d'un poste d'agent technique dans la filière technique à temps complet

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3-3 et 34

Vu le tableau des emplois existant et adopté par le conseil municipal,

Considérant que dans le cadre d'une vacance d'emploi suite au départ en disponibilité d'un agent, le conseil municipal peut créer un nouveau poste d'agent technique,

Considérant qu'il convient de créer un poste d'agent technique de la filière technique, à temps complet, au grade d'adjoint technique avec effet au plus tôt à compter du 1^{er} septembre 2021 et la mise à jour du tableau des emplois dans ce sens.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition du Maire,

à l'unanimité,

APPROUVE la création du poste décrit ci-dessus, selon les conditions de qualification définies par le statut, pour exercer les fonctions telles que définies sur la fiche de poste.

CHARGE l'autorité territoriale ou son représentant, de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération, et d'accomplir l'actualisation des effectifs

Les crédits nécessaires à la rémunération sont inscrits au budget principal de la collectivité.

6-Création d'une nouvelle commission municipale

M. le Maire expose qu'en application de l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a la possibilité de constituer des commissions municipales permanentes dites d'instruction et composées exclusivement de conseillers municipaux.

La Municipalité propose la formation de la commission municipale ci-après, laquelle est présidée de droit par le Maire, pourra travailler en son absence ou empêchement sous la vice-présidence d'un de ses membres désignés ou encore sous la présidence déléguée d'un Adjoint en charge du domaine de compétences de la commission.

LE CONSEIL MUNICIPAL, entendu cet exposé, après vote à mains levées
A l'unanimité des membres présents,

CONSTITUE la Commission Municipale formée des élus du Conseil Municipal ainsi qu'il suit :

« Echange de terrains »

Sous la Vice-présidence de Ghislaine WILLEMIN, Maire adjointe.

Sont membres : Aline DURET, Patrick MATHIEU, Erick MAGLI

7-Création des Comités Consultatifs

Vu le Code général des collectivités territorial et notamment l'article L2143-2, qui prévoit que le Conseil municipal peut créer des Comités Consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire,

Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au Conseil.

Sur proposition de M. le Maire, il en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours. Chaque comité est présidé par un membre du Conseil Municipal, désigné par le Maire.

Les Comités peuvent être consultés par le Maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipement de proximité et entrant dans le domaine d'activité des membres du Comité.

Ils peuvent par ailleurs transmettre au Maire leurs propositions concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués.

Considérant qu'il est souhaitable de créer plusieurs Comités consultatifs,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE

- ✚ **D'instituer** un Comité Consultatif « **Parkings, circulation, sécurité des voiries et du stationnement, des ports de plaisance, de leurs abords et gestion des places** » pour la durée du présent mandat et à compter de l'approbation de la présente délibération,

De fixer sa composition à 7 membres dont 4 non élus

De nommer **Georges COLLOMB** Président du Comité

De nommer en tant qu'élus :

- Paul JACQUIER-DURAND
- Patrice BLOMME

De nommer en tant que non élus :

- Gérard BALLAND
- Gilles FOURCADE
- Florence PONNELLE
- Mathieu DUFLOS

De préciser que ce Comité Consultatif pourra être consulté, à l'initiative du Maire, sur tout projet concernant les parkings, la circulation, la sécurité des voiries et du stationnement, des ports de plaisance, de leurs abords et gestion des places en lien avec la commune.

- ✚ **D'instituer** un Comité Consultatif « **Histoire, culture, bibliothèque, expositions culturelles** » pour la durée du présent mandat et à compter de l'approbation de la présente délibération,

De fixer sa composition à 11 membres dont 7 non élus

De nommer **Erick MAGLI** Président du Comité

De nommer en tant qu'élus :

- Jérôme PERRIN
- Evelyne JACQUIER-TREBOUX
- Dominique THIOLLAY

De nommer en tant que non élus :

- Margaux TREBOUX
- Yves D'YVOIRE
- Geneviève FAVRE
- Emilie VAN OVERBERGHE
- Géraldine MUZART
- Sarah BATISSE
- Alain FLAMENT

De préciser que ce Comité Consultatif pourra être consulté, à l'initiative du Maire, sur tout projet concernant l'Histoire, la culture, la bibliothèque, les expositions culturelles en lien avec la commune.

- ✚ **D'instituer** un Comité Consultatif « **Fleurissement, aménagement urbain, écologie, agenda 21, espaces verts, environnement, développement durable** » pour la durée du présent mandat et à compter de l'approbation de la présente délibération,

De fixer sa composition à 9 membres dont 5 non élus

De nommer **Aline DURET** Présidente du Comité

De nommer en tant qu'élus :

- Paul JACQUIER-DURAND
- Evelyne JACQUIER-TREBOUX
- Dominique THIOLLAY

De nommer en tant que non élus :

- Henri CLAVEL
- Serge SALERO
- Mathieu CONSTANT
- Emmanuel MOLLARD
- Philippe WILLEMIN

De préciser que ce Comité Consultatif pourra être consulté, à l'initiative du Maire, sur tout projet concernant le Fleurissement, l'aménagement urbain, l'écologie, l'agenda 21, les espaces verts, l'environnement, le développement durable en lien avec la commune.

- ✚ **D'instituer** un Comité Consultatif « **Vie associative, jeunesse et sport, animations, manifestations** » pour la durée du présent mandat et à compter de l'approbation de la présente délibération,

De fixer sa composition à 11 membres dont 2 non élus

De nommer **Ghislaine WILLEMIN** Présidente du Comité

De nommer en tant qu'élus :

- Georges COLLOMB
- Patrice BLOMME
- Evelyne JACQUIER-TREBOUX
- Dominique THIOLLAY
- Jérémy BAILLIF
- Jérôme PERRIN
- Erick MAGLI
- Maude PEREIRA

De nommer en tant que non élus :

- Sarah BATISSE
- Géraldine MUZARD

De préciser que ce Comité Consultatif pourra être consulté, à l'initiative du Maire, sur tout projet concernant la vie associative, jeunesse et sport, les animations, les manifestations en lien avec la commune.

8-Subvention à l'Association pour la Restauration de la Maison de Louis Pasteur Arbois

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur la proposition de M. le Maire,
Après en avoir délibéré et vote à mains levées,
A l'unanimité,

ALLOUE, au titre de l'année 2021, 500 € à La Fondation Bourgogne-Franche-Comte située à BESANCON (25000) pour la restauration de la Maison de Louis Pasteur Arbois.

Les crédits nécessaires sont ouverts à l'article 6574 au budget Principal 2021.

9-Location d'une parcelle de terre-plein portuaire à un tiers privé

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant la demande formulée par M et Mme [REDACTED] pour la location, à compter du 1^{er} juillet 2021 et pour une durée de cinq ans, d'une parcelle de terre-plein portuaire en nature de jardin d'agrément d'une superficie de 125 m², à usage privé et à des fins non commerciales,

Sur la proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré et vote à mains levées,
A l'unanimité,

ACCORDE à M. et Mme [REDACTED] la location à des fins non commerciales d'une parcelle de terre-plein portuaire au Port de plaisance d'une superficie de 125 m², anciennement « Café de la Marine », pour une durée de cinq ans avec un loyer initial fixé pour l'année civil à 1 250 euros, soit 10 euros du mètre carré loué. Ce loyer assujetti à T.V.A serait indexé annuellement sur l'indice TP 02 INSEE.

M. le Maire est autorisé à signer toutes pièces administratives utiles à la location à compter du 1^{er} juillet 2021. La recette afférente est constatée annuellement au budget annexe « Port ».

RAPPELLE que si la destination du bien loué à des fins strictement non commerciales, n'était pas respectée le contrat de location serait immédiatement rendu caduc.

PRECISE que pour l'année 2021, le montant de la location sera proratisé.

10-Ouverture des terrasses à partir du 19 mai 2021 sur le domaine communal – proposition d'élargissement de celles-ci sur le domaine public

Avec la crise sanitaire, la distance entre les tables devant être augmentée afin de freiner la propagation du virus, certains commerçants ont demandé s'ils pouvaient disposer leurs tables au-delà de leurs limites, à titre gracieux pour la seule période estivale 2021.

Discussion :

Aline DURET précise que la Commission « affaires juridiques, occupation du domaine public à des fins commerciales, gestions du domaine public et des bâtiments communaux » n'a pas souhaité répondre favorablement à cette demande afin d'éviter de créer des distorsions de concurrence en fonction de la situation des établissements et compte tenu de l'espace contraint du village.

Paul JACQUIER-DURAND ne prenant pas part au vote.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et vote à mains levées,

Par 13 voix pour et 2 abstentions (Paul JACQUIER-DURAND et Georges COLLOMB),

N'AUTORISE pas l'extension des terrasses sur le domaine public communal.

11-Projet de convention de location temporaire a un tiers privé d'un local communal (pour stockage conteneur poubelle)

Vu la délibération n°0013-070421 du 7 avril 2021 concernant l'autorisation de location d'un local technique à un tiers privé,

Considérant qu'il est nécessaire d'apporter quelques précisions à la précédente délibération,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Sur la proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré et vote à mains levées,

A l'unanimité,

AUTORISE à M. [REDACTED] pour un besoin personnel de stockage pour un conteneur en lien avec son activité commerciale, la location temporaire d'un local communal situé Quai Léopold Thorens.

PRECISE que le locataire devra s'acquitter d'un loyer de cinquante euros (50,00 €) par mois d'utilisation dudit local ;

La mise à disposition n'ira pas au-delà de l'année 2021. Une convention précisera les modalités de cette mise à disposition notamment s'agissant de l'exigence de libérer totalement les lieux occupés au terme de la période locative convenue avec remise des clefs au bailleur.

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

La séance est levée à 19h23.

12-Communications orales :

Monsieur le Maire informe le conseil que le panneau d'information situé aux Chenallets sera placé contre la Maison des Associations.

Il ajoute que les travaux au Port sont terminés et le tri sélectif installé. La commune est en attente d'un retour positif concernant la subvention « Plan Tourisme ».

Monsieur le Maire prévoit de rencontrer Mireille MARTELLI concernant la servitude de marche-pied au bord du lac.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu Monsieur le Sous-Préfet le 3 mai 2021 et a évoqué avec lui le travail de sécurisation des routes que compte entreprendre la commune.

La commune a signé pour 30 ans à compter du 1^{er} janvier 2001 un bail avec l'Association communale la chasse. Il s'agit de repenser ce bail pour récupérer partiellement une partie du terrain afin d'y intégrer un conteneur, et d'entreposer des bateaux.

La commune candidate pour participer à l'exposition photographique du Jardin du Luxembourg à Paris en 2022.

Les élections départementales et régionales auront lieu les 20 et 27 juin. Sylvia MOUCHET informe que sa sœur peut se rendre disponible pour tester (PCR) ceux qui en font la demande au niveau des conseillers municipaux.

Le départ des gens du voyage est prévu pour le 19 mai 2021. Ce départ permettrait d'engager les études sur le terrain.

Aline DURET fait un compte-rendu de la dernière réunion de la commission « *fleurissement, aménagement urbain, écologie agenda 21, espaces verts, environnement, développement durable* ». Elle précise que la préparation des panneaux concernant l'organisation de l'exposition de la ruche pédagogique est en cours, ainsi que la banderole signalant l'exposition au niveau du rond-point du parking Pré-Ponce qui devrait voir le jour ce printemps. Il a été proposé de replacer un ou deux pots fleuris place du Thay. Une réhabilitation de la haie de séparation entre le Restaurant de la vieille Porte et le Jardin de la Cure au bord du lac est en réflexion.

Ghislaine WILLEMEN, vice-présidente de la commission « *vie associative, jeunesse et sport, animations, manifestations* » fait savoir que la commune d'Yvoire participera à la 3^{ème} édition de la Run Mate, elle sera point relais comme les années précédentes. L'Association T2L se déplace dimanche 16 mai à Yvoire, (marche nordique autour du lac). Les équipements concernant le mobilier de la Maison des Associations seront prochainement livrés. Les rencontres gourmandes se mettent en place comme en 2019. Le dernier vendredi de juin sera uniquement un marché de producteurs locaux à cause des restrictions sanitaires et le dernier vendredi de juillet et avant dernier d'août si les conditions le permettent, les personnes pourront se restaurer avec une animation musicale. Le pêcheur d'Yvoire évoque l'idée de faire un marché de producteurs le samedi matin au port des pêcheurs. Cette proposition est à l'étude.

La distribution du Quoi de Neuf est prévue pour le 31 mai.

Monsieur le Maire annonce les prochaines dates du conseil :

- 7 juin
- 26 juillet

Pour extrait conforme,
Jean-François KUNG
Maire

